

20 septembre 2021

CONSULTATION SUR L'EXAMEN DES DROITS

L'Association canadienne des producteurs de semences (ACPS) perçoit les droits liés à l'exécution de son mandat de réglementation afin d'offrir un programme national de certification des cultures de semences. Ces revenus permettent à l'ACPS de conserver son rôle de leadership dans le système de certification des semences du Canada et de mettre en œuvre les objectifs décrits dans le Plan d'affaires d'ACPS 2.0.

Le [Plan d'affaires 2021 d'ACPS 2.0](#) jette les bases d'un programme de certification des semences au Canada dirigé par l'ACPS et habilité par le gouvernement. Sa mise en œuvre permettra à l'ACPS de jouer un rôle accru dans l'avenir de notre système de réglementation des semences et d'améliorer la certification des semences pédiées grâce à une modernisation encore plus poussée.

L'atteinte de ces objectifs créera une valeur importante pour les producteurs de semences et tout le secteur des semences. Ensemble, nous offrons une sélection de végétaux novatrice et fiable qui profitera à tous les intervenants de l'ACPS ainsi qu'à l'économie agroalimentaire du Canada.

Bien que nous reconnaissons que cette année a été difficile pour bon nombre d'entre vous en raison de la sécheresse, le conseil d'administration doit assumer toute sa responsabilité fiduciaire et a décidé qu'un examen des droits s'imposait afin de renforcer la position de l'Association.

Le conseil recommande de conserver la plupart des droits actuels, assortis de quelques augmentations précises décrites à l'Annexe A. Ces modifications sont nécessaires en réaction aux coûts accrus de faire des affaires, afin d'assurer une continuité des activités et de réaliser la vision énoncée dans ACPS 2.0. Le conseil ne recommande **pas** une augmentation des droits d'adhésion ou de superficie pour la plupart des espèces.

Consultation au sujet des droits proposés

L'ACPS demande votre rétroaction à l'égard des droits proposés décrits à l'annexe A et d'une politique d'ajustement annuel des droits à compter de 2023, décrite à l'annexe B.

L'ACPS s'est engagée envers des budgets durables et une efficacité opérationnelle, et vos commentaires et opinions sont importants pour nous. Nous encourageons tous ceux qui participent à la certification des semences à nous faire part directement de leurs commentaires par [courriel](#). La période de consultation est maintenant ouverte et se terminera le 31 octobre 2021.

Le conseil examinera les commentaires reçus et communiquera aux membres sa recommandation définitive à l'égard des droits avant l'Assemblée générale extraordinaire virtuelle.

Assemblée générale extraordinaire des membres

Les membres seront invités à assister à une Assemblée générale extraordinaire cet automne de 2021 afin de voter sur les droits proposés. Conformément aux dispositions du [statut 14](#), les membres réguliers doivent approuver les droits prescrits par le conseil d'administration.

Pour de plus amples renseignements au sujet des changements proposés ou pour fournir une rétroaction directe, veuillez communiquer par [courriel](#) ou composer le (613) 236-0497, poste 225.

Cordialement,

Joe Rennick
Président

seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
Fax/Télé 613-563-7855
Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
P.O. Box/Case postale 8455
Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
21, rue Florence Street
Ottawa, Ontario, Canada K2P 0W6



ANNEXE A
Barème des droits proposés

CATÉGORIE	DROIT PROPOSÉ	CHANGEMENT PAR RAPPORT À <u>ACTUELLEMENT</u>	DESCRIPTION
Adhésion			
Droits d'adhésion (par compte)	240,00 \$	Aucun changement	<i>S'applique chaque année à chaque compte (pour le premier membre à l'égard d'un compte avec certification des cultures de semences).</i>
Producteurs additionnels	25,00 \$	Aucun changement	<i>Pour chaque adhésion additionnelle à un compte.</i>
Superficie			
Espèces du Groupe 1			
Canola	3,50 \$/acre	À partir de 2,00 \$/acre	
Maïs hybride	3,00 \$/acre	À partir de 2,00 \$/acre	<i>Exclut le maïs à pollinisation libre</i>
Espèces spéciales (moutarde hybride, blé hybride, chanvre féminisé, tabac)	250,00 \$ (droit de certification minimum)	Nouveau droit	<i>S'applique aux espèces spéciales produites sur de très petites superficies ayant une valeur élevée et/ou lorsque des normes précises ont été élaborées récemment.</i>
Espèces du Groupe 2			
Toutes les autres espèces de chanvre	1,75 \$/acre	À partir de 1,30 \$/acre	
Soya	1,75 \$/acre	À partir de 1,30 \$/acre	
Toutes les graminées et légumineuses (Espèces des sections 6 et 7)	1,25 \$/acre	À partir de 1,10 \$/acre	
Espèces du Groupe 3			
Orge	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Haricot	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Sarrasin	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Alpiste des Canaries	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Pois chiche	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Féverole	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Lin	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Lentille	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Moutarde	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Avoine	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Pois	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Seigle	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Triticale	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Blé	1,10 \$/acre	Aucun changement	
Toutes les autres cultures	1,10 \$/acre	Aucun changement	

CATÉGORIE	DROIT PROPOSÉ	CHANGEMENT PAR RAPPORT À ACTUELLEMENT	DESCRIPTION
Plots			
Certification des parcelles Fondation, Probation et Select	60,00 \$ par séquence	Aucun changement	
Certification des parcelles de Sélectionneur	80,00 \$ par séquence	À partir de 60,00 \$ par séquence	
Admissibilité à la certification des variétés			
Demande d'admissibilité à la certification des variétés	600,00 \$ par demande	Aucun changement	Formule 300
Intégration des variétés	100,00 \$ par variété	Aucun changement	Conformément aux lignes directrices de l'ACPS, les comptes qui présentent plus de 50 demandes par année seront admissibles à un rabais pour demande groupée. S'applique aux variétés entrant dans le système de l'ACPS qui ne font pas partie de la Formule 300 ou du Processus d'enregistrement des variétés de l'ACIA.
Autres droits de certification			
Demande d'appel	150,00 \$ par numéro de séquence	Aucun changement	Formule 200
Droits de recertification	2 500,00 \$ par source de semence	Aucun changement	Des droits additionnels peuvent s'appliquer si l'ACPS doit mener d'autres consultations.
Validation des analyses du blé tolérant à la cécidomyie	1 200,00 \$ par mélange BTC	Aucun changement	Habituellement facturé au distributeur de la variété.
Évaluation de l'inspection de l'utilisation du terrain	50,00 \$ par demande (séquence)	Aucun changement	
Évaluation de la réinspection	50,00 \$ par réinspection	Aucun changement	
Traitement des demandes groupées	5,00 \$ par demande/champ	Aucun changement	Pour traiter chaque champ faisant partie d'une demande groupée. Les demandes en ligne sont disponibles sans frais additionnels.
Évaluation liée à la rétrogradation de semences de Sélectionneur	80,00 \$ par formule	À partir de 25,00 \$/formule	Formule 45 Administrative fee correction.
Évaluation liée au document d'appui au canola étranger	60,00 \$ par numéro de séquence	Aucun changement	Pour traiter une évaluation liée au document d'appui au canola étranger; comprend le rapport d'inspection des cultures, les déclarations de transfert, les résultats des analyses d'hybridité et les résultats concernant l'acide érucique.
Évaluation liée au document d'appui au canola hybride	50,00 \$ par numéro de séquence	Aucun changement	Pour traiter l'évaluation liée au document d'appui au canola hybride et une évaluation connexe.

CATÉGORIE	DROIT PROPOSÉ	CHANGEMENT PAR RAPPORT À ACTUELLEMENT	DESCRIPTION
Évaluation liée au rapport d'inspection de cultures de maïs hybride	50,00 \$ par numéro de séquence	Aucun changement	<i>Pour traiter l'évaluation liée au document d'appui au maïs hybride et une évaluation connexe.</i>
Droit pour l'inscription de semences reportées (par variété/classe)	50,00 \$ par certificat de cultures/an	Aucun changement	<i>Pour traiter une demande d'inscription de semences reportées par variété ou classe.</i>
Évaluation des exigences de certification additionnelles (ECA) pour mélanges variétaux	50,00 \$ par numéro de séquence	Aucun changement	<i>S'applique actuellement uniquement aux mélanges variétaux de blé tolérant à la cécidomyie (BTC)</i>
Exigences de certification additionnelles ou volontairement plus rigoureuses (ECA/EVPR)	250,00 \$ par demande/variété	Nouveau droit	<i>Pour appliquer une ECA/EVPR existante à une nouvelle variété (une fois/variété). Habituellement facturé au distributeur de la variété.</i>
Intégration d'une nouvelle ECA/EVPR	500,00 \$ par variété	Nouveau droit	<i>Pour une nouvelle ECA/EVPR (une fois/nouvelle ECA/EVPR). Habituellement facturé au distributeur de la variété.</i>
Modifier une ECA/EVPR existante	100,00 \$ par variété	Nouveau droit	<i>Pour modifier une ECA/EVPR existante au besoin. Habituellement facturé au distributeur de la variété.</i>
Droits d'accès au système de CertiSem (non-membres)			
Droit annuel d'attribution de licence de logiciel aux SICSA	500,00 \$ par licence/an	Aucun changement	<i>Certains SICSA peuvent détenir plus d'une licence.</i>
Droit d'attribution de licence initiale du logiciel aux SICSA	2 000,00 \$ par licence initiale	Aucun changement	<i>Pour l'intégration de nouveaux SICSA.</i>
Droit d'accès au système des SICSA pour non hybrides	0,12 \$/acre	Aucun changement	
Droit d'accès au système des SICSA pour hybrides	0,22 \$/acre	Aucun changement	
Autres droits d'accès au système par des tiers (non-membres)			
Droit de base d'accès au système par des tiers	300,00 \$	Aucun changement	<i>Droit pour client non membre, par numéro de compte, pour l'accès à CertiSem, qui s'applique aux intermédiaires, tierces parties et cessionnaires.</i>

ANNEXE B
Ajustements inflationnistes des droits proposés

À compter de 2023, le conseil d'administration de l'ACPS recommande un ajustement annuel des droits afin de refléter les coûts liés à l'inflation. L'[Indice des prix à la consommation \(IPC\)](#) représente les variations de prix comme expérimenté par les consommateurs canadiens. Il mesure la variation de prix en comparant, au fil du temps, le coût d'un panier fixe de biens et services.

S'ils sont adoptés par les membres, l'ACPS appliquerait l'IPC de l'année précédente ou la moyenne de l'IPC des dix années précédentes (selon le moins élevé) à ses droits à titre d'ajustements inflationnistes. Veuillez prendre note que cette considération inflationniste ne fait pas partie du barème des droits qui sera soumis au vote lors de l'AGE.

Cet ajustement inflationniste annuel des droits aidera à éviter de devoir procéder à des examens des droits à l'avenir, permettra la prestation rentable des services de l'ACPS et améliorera la transparence et la surveillance.

seedgrowers.ca

Tel/Tél 613-236-0497
Fax/Télé 613-563-7855
Email/Courriel seeds@seedgrowers.ca

Mailing Address/Par la poste
P.O. Box/Case postale 8455
Ottawa, Ontario, Canada K1G 3T1

Courier Address/Par messagerie
21, rue Florence Street
Ottawa, Ontario, Canada K2P 0W6

